

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°21 du 6 juin 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°7

DÉCISION N° 41273/DEF/GEND/PM/AF/RAF
relative aux formations administratives de la gendarmerie nationale.

Du 18 mars 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des plans et moyens ; sous-direction administrative et financière, bureau de la réglementation administrative et financière.*

DÉCISION N° 41273/DEF/GEND/PM/AF/RAF relative aux formations administratives de la gendarmerie nationale.

Du 18 mars 2008

NOR D E F G 0 8 5 0 8 4 6 S

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.1.1.

Référence de publication : BOC N°21 du 6 juin 2008, texte 7.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE,

Vu le décret n° 73-259 du 9 mars 1973 modifié ;

Vu le décret n° 91-669 du 14 juillet 1991 modifié ;

Vu le décret n° 2005-274 du 24 mars 2005 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2006 modifié fixant les attributions des commandants de région de gendarmerie, des commandants de groupement de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile et portant organisation des formations placées sous leur autorité,

DÉCIDE :

Outre les régions de gendarmerie et la force de gendarmerie mobile et d'intervention déjà mentionnées respectivement dans le décret n° 91-669 du 14 juillet 1991 modifié et l'arrêté du 12 juin 2006 modifié susvisés, sont formations administratives au sens de l'article 9 du décret précité les formations mentionnées dans l'annexe de la présente décision.

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Guy PARAYRE.

ANNEXE.

Liste des formations administratives de la gendarmerie nationale au sens de l'article 9 du décret n° 91-669 du 14 juillet 1991 modifié :

- le commandement des écoles de la gendarmerie ;
- l'école des officiers de la gendarmerie nationale ;
- les écoles de gendarmerie ;
- le centre national d'entraînement des forces de gendarmerie ;
- le commandement de la gendarmerie d'outre-mer ;
- les commandements territoriaux de la gendarmerie d'outre-mer ;
- la Garde républicaine ;
- la gendarmerie maritime ;
- la gendarmerie de l'air ;
- la gendarmerie des transports aériens ;
- la gendarmerie de l'armement ;
- la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires ;
- le centre administratif de la gendarmerie nationale ;
- le centre technique de la gendarmerie nationale ;
- le groupement central des formations aériennes de la gendarmerie.